

Le projet de loi relatif à « l'orientation et la réussite des étudiants » présenté par Mme la Ministre Frédérique Vidal et le gouvernement de M. Édouard Philippe n'a **toujours pas été adopté au Parlement**. Vous n'êtes pas tenu.e.s de le mettre en œuvre !

Le « Plan étudiants » et la nouvelle plateforme Parcoursup instaureront une **sélection réelle à l'entrée dans l'enseignement supérieur**, renforceront la **mise en concurrence des universités** et les **inégalités territoriales** !

La sélection ne fait pas la réussite ; la concurrence ne garantit pas l'excellence. Pour la défense d'un accès libre à l'enseignement supérieur et la promotion du service public de l'université, des moyens matériels et humains massifs sont nécessaires.

pour vous, nous décryptons la réforme !

Orientation ou sélection ? Aucun doute, sélection !

Note de M. Robert Gary-Bobo,
Professeur à l'ENSAE (16/11/16) :

*L'E document
qui a inspiré sa réforme de
l'accès à l'université au
Président Macron !*

Cette note annonce sans tour de passe-passe l'objectif de la réforme : **sélectionner les étudiants à l'université !**

➤ « Un complément indispensable des réformes proposées est la liberté pour tous les établissements d'enseignement supérieur de **sélectionner leurs étudiants**. [...] Il faut le faire aussi pour leur permettre de lutter à armes égales avec les écoles, petites ou grandes ».

➤ « Il faut **instaurer la sélection sans faire de vagues** en réglant du même coup la lancinante question du diplôme national, auquel sont si attachés les syndicats ».

➤ « Il faut **bannir du vocabulaire les mots de concurrence et d'excellence**, détestés par les syndicats d'enseignants et d'étudiants. Remplacer ces mots systématiquement par **ouverture et diversité** ».

La sélection ne fait pas la réussite !

*Aujourd'hui,
la sélection existe en BTS, en
IUT, en CPGE* et à l'entrée des
écoles,
mais pour quels résultats ?*

* Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

28% des étudiants échouent en 1^{ère} année de BTS

28% des étudiants échouent en 1^{ère} année d'IUT

17% des étudiants inscrits en 1^{ère} année de CPGE sortent du système universitaire l'année suivante

Source. Note 13.10 du ministère
ESR 2013 ; LCP décembre 2017 ;
Orange/Bodin, Université Nantes.

37% des étudiants sélectionnés sur concours à l'entrée des grandes écoles abandonnent leur *cursum* avant d'être diplômés (33% en 2003)



60% des étudiants échoueraient en Licence 1 à l'université :
c'est le chiffre uniquement avancé par Mme le Ministre pour justifier la sélection

Ce chiffre pose un **problème social** qui dépasse la seule question d'une orientation réussie. Face à la **précarité promise** à un grand nombre d'étudiant.e.s, l'inscription en Licence 1 garantit une protection sociale nécessaire ; rappelons que le taux de chômage des moins de 25 ans est de 23,7% (mars 2017).

Dans de nombreuses universités, des statistiques sont désormais réalisées en prenant en compte le taux de présence effectif des étudiant.e.s inscrit.e.s dans le diplôme. Il s'agit d'un critère déterminant pour apprécier la **réussite pédagogique des étudiant.e.s entrant en Licence 1 à l'université**.

70% à 80%

des étudiants présents en cours valident leur Licence 1

les étudiants réussissent à l'université !

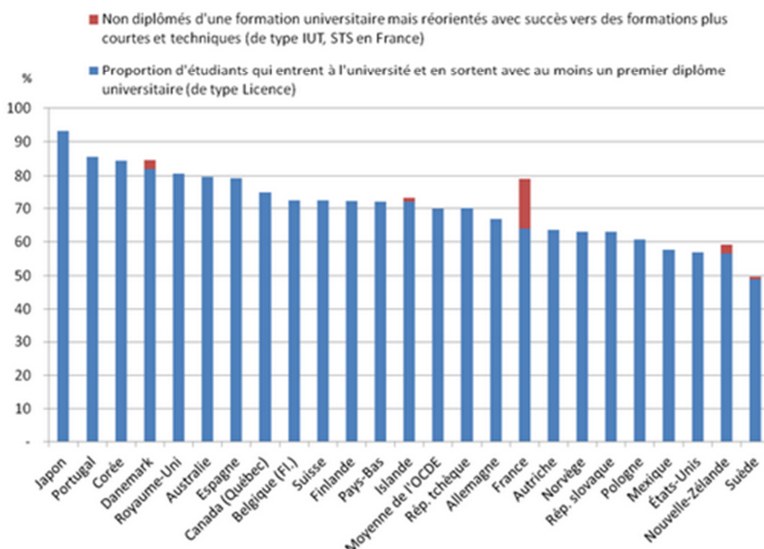
L'enseignement supérieur en France : un bilan très positif !

En France, 64% des étudiants qui débutent une formation universitaire sortent du système avec un diplôme du même niveau (au moins une Licence). Près de la moitié des 36% « restants » se réorientent avec succès vers des IUT ou STS.

Au final, **79% des étudiants entrants dans l'enseignement supérieur ressortent diplômés !** C'est exactement le même % qu'en Angleterre ; c'est 10 points de plus qu'en Allemagne, en Suisse, aux Pays-Bas ou en Finlande ! Par-delà les chiffres de l'abandon, du redoublement ou de la réorientation, **la réussite dans le Supérieur est bien réelle !**

Source. OCDE. Indicateur A4 de Regards sur l'éducation, 2010.

Graphique 1: Taux de réussite à l'université



Parcoursup ? Une machine à trier de manière opaque !

4 réponses possibles

des collègues du Sup'

- ◆ OUI (sans condition)
- ◆ OUI si (contrat pédagogique)
- ◆ EN ATTENTE
- ◆ NON



Attention à l'arnaque gouvernementale !

25 millions d'€ devraient être débloqués pour l'ensemble des établissements, soit 40h seulement au final par UFR comprenant chacune des milliers d'étudiants ! Plutôt que de « saupoudrer », le ministère promet d'attribuer les aides par projet : ce qui signifie que les moyens mis à disposition seront soumis à la concurrence des universités et des équipes pédagogiques !

C'est la fin des mêmes droits pour tous les étudiants !



Des contrats pédagogiques sans moyens !

Dans leur immense majorité, les lycéens admis « OUI si » ne bénéficieront d'aucun module de remédiation en Licence 1. Sachez-le !

Le président Mathias 2018-2019

Bernard l'a déjà annoncé : il n'y aura pas de moyens disponibles pour mettre en place des modules d'accompagnement à la prochaine rentrée.

Parcoursup n'est pas pensé pour une orientation réussie des étudiants !!



Les dossiers des lycéens ne seront pas tous étudiés par des enseignants mais bien triés par Parcoursup !



Le Président de la Conférence des Présidents d'Universités l'a déjà annoncé (*Le Parisien*, 8 janvier 2018) : face à l'explosion des vœux non-hiérarchisés sur Parcoursup, un **pré-tri automatisé** sera effectué en fonction des notes de 1^{ère} et de terminale dès le mois de mars.

Concrètement : c'est une moyenne des notes qui établira le seuil final d'entrée ou non dans la Licence 1 choisie !

Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est la fin de l'égal accès en Licence : le seuil pourra être fixé à 12/20 pour entrer dans une Licence à Clermont-Ferrand ; ce sera 10 ou 14 dans d'autres universités !

dans de nombreuses Licences, la réponse apportée par les équipes sera « OUI » à tous les dossiers des lycéens reçus !

Notre contact. FSU : fsu63@fsu.fr. Toutes les actions menées dans les universités :

<http://www.snesup.fr/rubrique/lexpression-des-sections-locales-du-snesup-fsu>